

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury de l'Examen BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE est constitué comme suit pour la session 2020-09 :

**Président**

Mme MICHELE TERRET  
Inspecteur de l'Education Nationale de classe normale

RECTOR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX  
CEDEX  
SC.BIO. ET SC. SOCIALES APPLIQUEES

**Vice-président**

M. JEROME VILLENEUVE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
COIFFURE

**MEMBRE JURY**

Mme CATHERINE BLANC

CFA ICM CFA INSTITUT CH DES METIERS BORDEAUX  
COIFFURE

Mme MARIE-EMMANUELL MALET  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP LA MORLETTE CENON CEDEX  
ESTHETIQUE COSMETIQUE

**Membre professionnel**

Mme SYLVIE LEFEBVRE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
ESTHETIQUE COSMETIQUE

M. KELIAN POUMEYROL

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
COIFFURE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 22 septembre 2020

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEL

